

Aspects de la séduction d'enfants à des fins sexuelles via Internet

Par **Adrian Cristian Moise***

RÉSUMÉ

L'article présente et analyse les principaux aspects liés à l'acte de séduction d'enfants à des fins sexuelles commis via Internet, également appelé grooming. En partant de la définition du grooming dans l'environnement en ligne, l'article présente et analyse les principales caractéristiques de ce nouveau type de comportement, la typologie et le comportement de ces criminels. En parallèle, l'article présente et analyse certains aspects criminologiques concernant les victimes de grooming, notamment les préjudices subis par ces victimes

Mots clés : mineur, grooming, l'Internet, l'abus sexuel, préjudice, victimes.

ABSTRACT

The article presents and analyses the main aspects related to the act of seduction of children for sexual purposes committed through the Internet, also called grooming. Starting from the definition of grooming in the online environment, the article presents and analyses the main characteristics of this new type of behaviour and the typology and behaviour of these criminals. At the same time, the article presents and analyses certain criminological aspects concerning the victims of grooming, in particular the prejudice suffered by these victims.

Key words : minor, grooming, the Internet, sexual abuse, prejudice, victims.

1. Introduction

La séduction d'enfants à des fins sexuelles via Internet, connu aussi sous le nom du grooming dans l'environnement en ligne, est le processus par lequel une personne se lie d'amitié avec un enfant dans le cyberspace avec l'intention de faciliter la mise en place du sexe dans le cyberspace ou avec l'intention de faciliter la mise en place d'une relation sexuelle dans l'espace réel, afin de commettre des abus sexuels sur l'enfant¹.

Le grooming, étant un comportement prémédité destiné à acquérir la confiance et la coopération des mineurs avant de se livrer à un comportement sexuel, est un processus qui commence par le choix de l'emplacement ou la zone cible par le délinquant. Dans l'espace réel, la zone cible pourrait être l'école, les centres commerciaux, les parcs, les terrains de jeux pour enfants. Le grooming commence avec l'apparition d'un intérêt particulier du délinquant sur un enfant, avec l'intention d'attirer l'enfant et d'établir un lien afin de

gagner sa confiance. Un élément fondamental du comportement de grooming est le développement de la confiance des victimes, parce que la probabilité d'initier un contact sexuel dans l'espace réel est conditionnée par la capacité du criminel à gagner la confiance du mineur. Une fois la connexion entre le délinquant et l'enfant-victime est établie, le délinquant cherche à exposer progressivement le mineur au matériel sexuellement explicite, afin de réduire la résistance ou les inhibitions sexuelles.

2. Caractéristiques du grooming

Le grooming est un processus complexe, ce qui rend difficile de déterminer où il commence et où il se termine. Le grooming varie considérablement dans le style, la durée et l'intensité, reflétant la personnalité et le comportement de l'auteur de l'infraction.

Les caractéristiques du grooming sont les suivantes²:

Intensité

Concernant les abus sexuels sur les enfants, nous soulignons que les groomers essaient d'habituer progressivement les victimes à l'idée de nudité, de sexe et de contact sexuel, ayant un effet désensibilisant sur les mineurs. Ainsi, la principale motivation de ce comportement criminel est déterminée par le fait que les exigences sexuelles du groomer ne sembleront plus hors du commun pour les mineurs, qui sont désormais moins sensibles aux actes criminels commis par les groomers.

Les groomers intensifient le contact avec les mineurs en utilisant trois techniques de désensibilisation. La première technique implique l'utilisation d'images visuelles. En utilisant des images visuelles, les mineurs reçoivent des images sexuellement explicites, des images d'archives et des films webcam de groomers. Par conséquent, l'utilisation de ces images visuelles encourage le mineur à entamer des discussions sur des questions sexuelles. La deuxième technique fait référence à l'utilisation d'un certain langage par le groomer afin d'encourager et de rassurer le mineur sur l'idée de sexe, de nudité et de contact sexuel. La troisième technique renvoie à l'utilisation d'incitations par le groomer, soit sous forme de cadeaux, soit sous forme de menaces.

Manipulation

Par sa nature, le grooming est une forme de manipulation et implique généralement d'effectuer les actions suivantes, qui ne sont pas exhaustives: offrir des cadeaux au mineur, tels que de l'argent, des jeux vidéo sexuels, de la flatterie, des menaces. Un large éventail de styles de manipulation différents adoptés par les auteurs d'infractions ont été identifiés, notamment: le contrôle insidieux, l'intimidation et la peur comme moyens de contrôle pour que le mineur garde un secret.

* Maître de conférence PhD, Université Spiru Haret à Bucarest

Vulnérabilité de l'auteur de l'infraction

Il existe deux catégories de facteurs liés à la vulnérabilité du groomer: les facteurs situationnels et les relations interpersonnelles. Les premiers incluent, par exemple, le manque d'emploi et la perte du domicile; la rupture de relations interpersonnelles, comme la rupture d'un partenariat commercial ou d'un mariage dans lequel le groomer est impliqué.

En ce qui concerne les relations interpersonnelles, nous soulignons que les groomers qui ont un sentiment de faible d'estime de soi ont la possibilité dans l'espace virtuel de changer leurs propres caractéristiques, apparence, histoire de leur vie avant de rencontrer des enfants en ligne.

Exploration

Les groomers mènent un processus d'exploration de l'espace virtuel pour s'informer et prendre une décision concernant un contact sexuel potentiel avec des mineurs dans l'espace réel. Dans la littérature, il existe deux aspects liés au processus d'exploration dans l'espace virtuel.

Le premier aspect du processus d'exploration dans l'espace virtuel comprend les informations obtenues par les groomers sur les conversations que les mineurs ont sur les sites de réseaux sociaux et les forums.

Le deuxième aspect du processus d'exploration dans l'espace virtuel renvoie à l'évaluation des caractéristiques spécifiques des mineurs qui utilisent l'environnement en ligne. Trois groupes d'évaluation ont été identifiés dans cet aspect du processus d'exploration: virtuel-sexuel ; idéaliste-romantique; caractéristiques physiques;

Identité

L'identité des personnes dans l'environnement en ligne n'est pas fixe, c'est plutôt une entité fluide, qui peut être modifiée et ajustée en permanence.

Dans le cas du groomer, son identité sur Internet est une forme de tromperie commise dans le cyberspace, étant présentée aux mineurs sous une forme aussi crédible que possible, étant différente de la réalité. L'identité dans l'environnement en ligne a été décrite par les groomers de trois manières. La première concerne les groomers qui apportent des modifications mineures à leur identité, telles que des modifications de leur nom, de leur âge, de leur état civil, etc. La deuxième fait référence aux groomers qui modifient considérablement leur identité afin de contacter et d'abuser sexuellement des mineurs, ce qui peut impliquer que le groomer prétend d'être une autre personne, même du sexe opposé d'être une autre personne, même du sexe opposé. La troisième désigne les groomers qui n'ont apporté aucune modification à leur identité, que ce soit avant ou pendant leurs rencontres en ligne avec des mineurs;

Communication avec les mineurs

Des groupes de discussion et des forums permettent aux groomers de communiquer en temps réel avec leurs victimes³. Les webcams permettent également la communication entre le groomer et les mineurs via des images en temps réel.

Les téléphones portables qu'ils soient utilisés pour passer des appels téléphoniques ou vidéo ou pour communiquer via les réseaux sociaux et les plates-formes de jeux en ligne ont été utilisés par les groomers pour séduire les enfants à des fins sexuelles, renforçant l'apparence fantaisiste du comportement criminel.

Gestion des risques

En raison des risques personnels et sociaux auxquels les groomers sont soumis dans leur activité criminelle, ces derniers ont développé une série de stratégies pour gérer leurs propres risques, avec des implications importantes pour la politique de la sécurité Internet.

3. Typologie du groomer dans le cyberspace

Les auteurs Ethel Quayle, Silvia Allegro, Linda Hutton, Michael Sheath, Lars Lööf, ont réalisé une étude criminologique, dans lequel ils ont fait une classification de certains types de groomers, cette classification étant la suivante⁴: le groomer recherche d'intimité; le groomer style adaptable; le groomer hyper-sexualisé. Cette classification a été établie selon les critères suivants: la nature et le degré d'utilisation du matériel pornographique; s'ils ont contacté d'autres criminels en ligne; la rapidité avec laquelle les criminels ont contacté les mineurs; comment entrer en contact avec les victimes.

Le groomer recherche d'intimité

Cet auteur de l'infraction n'utilise pas de matériel sexuellement explicite avec des mineurs et ne tente pas de dissimuler leur identité. Le groomer recherche d'intimité socialise longtemps avec le mineur dans l'environnement en ligne afin de développer une relation intime avant de le rencontrer dans l'espace réel.

Le groomer style adaptable

Développer le lien entre le groomer style adaptable et le mineur dans le cyberspace, qui peut être rapide ou lent selon la façon dont le mineur répond à la demande du groomer.

Ce type de groomer considère également que les victimes potentielles sont des adultes.

Le groomer hyper-sexualisé

Ce type de groomer se caractérise à la fois par l'échange et l'obtention de matériel pornographique avec des mineurs et par le maintien de liens en ligne importants avec d'autres auteurs d'infractions sexuelles. La caractéristique de ce type de groomers est leur comportement qui conduit rapidement à une relation très sexualisée avec le mineur.

Le comportement des groomers se déroule en quatre étapes⁵:

Prise de conscience

Une fois que le groomer est conscient de ses préférences sexuelles pour les enfants, il commence à rechercher et à recueillir autant d'informations que possible sur les enfants afin de comprendre leurs sentiments. Ainsi, le groomer collecte ces informations de diverses manières, telles que via Internet, des sites pornographiques, des groupes de discussion, des journaux télévisés, des articles imprimés ou en ligne.

Fantaisie

Les matériaux et informations acquis par le groomer à l'étape précédente sont pour lui une source de fantasme et de stimulation sexuelle. Le fantasme sexuel du groomer prend de plus en plus d'ampleur, notamment en ce qui concerne la pédopornographie.

Séduction des enfants

À ce stade, le groomer commence à repérer les lieux les plus fréquentés par les mineurs dans l'espace réel, ainsi que dans le cyberspace, comme Internet Relay Chat qui est un lieu virtuel où les mineurs et les adultes échangent des informations. La pédopornographie joue un rôle important à ce stade, car à travers elle, le groomer essaie de séduire les enfants à des fins sexuelles en ligne.

Abus sur l'enfant

Au cours de cette étape, le groomer établit dans l'environnement en ligne la rencontre avec le mineur en vue de commettre des abus sexuels à son encontre, rencontre qui aura lieu dans l'espace réel.

4. Aspects criminologiques sur les victimes du grooming

Sur la base des descriptions faites par les groomers, les victimes ou victimes potentielles ont été classées comme *victimes vulnérables* et *victimes aux facteurs de risque*.

Alors que les victimes peuvent avoir des vulnérabilités, l'étiquette de *vulnérable* est utilisée pour mettre en évidence les mineurs présentant des vulnérabilités, telles que le fait d'être timide, solitaire, pauvre, malheureux, ayant des problèmes familiaux et des troubles psychologiques⁶. Ces mineurs vulnérables sont vus par les groomers comme en grand besoin d'affection ou en grande solitude. En plus de la solitude, les mineurs peuvent avoir une faible estime de soi, en particulier en ce qui concerne les problèmes d'apparence physique. Les victimes mineures présentent également des troubles psychologiques, car elles présentent des manifestations d'auto-agression, suite à l'interaction avec les auteurs du comportement de grooming. On peut dire que le lien en ligne entre le/la victime mineur(e) et le groomer

correspondre aux besoins d'être aidé(e), aimé(e) et soigné(e) manquant dans la vie familiale des mineurs.

Les besoins des mineurs peuvent être facilement satisfaits par le groomer recherche d'intimité qui passe plus de temps avec l'enfant dans le cyberspace, en développant une relation apparemment amoureuse et étant prêt à fournir au mineur le soutien et le confort à travers le processus de grooming.

Les mineurs peuvent aussi être victimes du groomer style adaptable qui apporte soutien et soins à la victime mineure afin de la séduire à des fins sexuelles.

Suite aux études criminologiques⁷ conduites, il a été déterminé que certains groomers considèrent comme ayant eu une relation réelle avec la victime mineure, cet aspect étant soutenu par la victime mineure qui sentait cette relation comme personnelle et réelle. Les groomers également considèrent leur congruence émotionnelle avec les victimes mineures, ayant plus de choses en commun avec les mineures et en trouvant beaucoup plus facilement des sujets de discussion avec eux. Une autre caractéristique de cette relation est le fait que tant le groomer que l'enfant peuvent compter les uns sur les autres en discutant de leurs problèmes quotidiens et lorsqu'ils cherchent des solutions pour résoudre ces problèmes ensemble. On note que le sentiment d'être dans une relation est invoqué par la relation de loyauté qui existe entre le groomer et la victime. De plus, cette relation permet de prolonger l'abus sexuel, l'enfant ne prenant pas en compte la possibilité de divulguer la relation entre lui et le groomer. En ce qui concerne les victimes aux facteurs de risque, on souligne le fait que les enfants sont des personnes très sociables en ligne. Suite à l'effet de désinhibition, caractéristique à l'environnement en ligne, les mineurs veulent parler de sexe dans le cyberspace, en utilisant des noms d'écran de nature sexuelle et sont prêts à fournir des images provocantes d'eux-mêmes. Ce comportement sexuel explicite dans l'environnement en ligne est l'occasion pour le groomer de commettre des abus sexuels futurs. Dans certains cas, l'enfant est celui qui contrôle l'interaction en ligne entre lui et le groomer, dictant la vitesse et la direction de l'interaction.

5. Les préjudices subis par les victimes du grooming dans le cyberspace

Le préjudice produit aux victimes du grooming dans l'environnement en ligne consiste à commettre l'abus sexuel sur le mineur. La criminalisation du comportement lié au grooming est justifiée par le fait qu'essentiellement le groomer est responsable de l'exploitation de la vulnérabilité et de la naïveté de l'enfant à ses propres fins, en vue de créer au mineur un potentiel préjudice.

Au début, le processus de grooming n'est pas nocif, par exemple, il se fait en offrant des cadeaux au mineur. Cependant, ce comportement est commis dans l'intention de faciliter la commission de futurs comportements nuisibles, qui portera atteinte certainement aux intérêts du mineur, en modifiant la nature du comportement du criminel.

L'abus sexuel potentiel du mineur est attribué au groomer, car il existe un lien direct entre la manipulation psychologique du mineur et tout abus sexuel commis après cette manipulation⁶. En plus du préjudice physique causé par l'abus sexuel du mineur, le grooming peut également causer des préjudices moraux, et peut affecter psychologiquement le mineur à la suite d'abus sexuels de l'enfant, des menaces ou de chantage par le groomer afin de ne pas divulguer l'abus sexuel commis.

6. Conclusions

Le grooming est une description générale de la séquence de comportements commis par l'auteur de l'infraction, afin de rendre la victime moins résistante à d'éventuels abus sexuels. Des recherches scientifiques criminologiques ont montré que le mineur n'est pas la seule cible du grooming. Par conséquent, certains adultes qui exercent des activités de grooming, la communauté et d'autres personnes significatives peuvent être la cible d'actes de grooming.

Nous croyons que la sollicitation de la communauté ou de certaines personnes, comme les parents, les enseignants, permet au groomer de gagner progressivement la confiance de ces personnes afin de commettre des abus sexuels sur le mineur.

Nous soulignons que le comportement de grooming peut causer de nombreux préjudices aux mineurs, tels que des préjudices physiques, des préjudices moraux, et peut affecter psychologiquement les mineurs à la suite d'abus sexuels sur eux.

⁵ Kim-Kwang Raymond Choo, *Online child grooming: a literature review on the misuse of social networking sites for grooming children for sexual offences*, Australian Institute of Criminology, AIC Reports. Research and Public Policy Series, no.103, 2009, pp.46-47.

⁶ Xavier Raufer, *Cyber-criminologie*, CNRS Éditions, Paris, 2015, pp.65-75.

⁷ Julia Davidson, Julie Grove-Hills, Antonia Bifulco, Petter Gottschalk, Vincenzo Caretti, Thierry Pham, Stephen Webster, *Online Abuse: Literature Review and Policy Context*, European Online Grooming Project, co-funded by the European Union, February 2011, pp.23-38; Stephen Webster, Julia Davidson, Antonia Bifulco, Petter Gottschalk, Vincenzo Caretti, Thierry Pham, Julie Grove-Hills, Caroline Turley, Charlotte Tompkins, Stefano Ciulla, Vanessa Milazzo, Adriano Schimmenti, Giuseppe Craparo, *op.cit.*, pp.24-36.

⁸ Julia Davidson, Petter Gottschalk, *Characteristics of the Internet for criminal child sexual abuse by online groomers*, Criminal Justice Studies, Vol. 24, No. 1, March 2011, 23-36, Routledge Taylor & Francis Group, London, pp.23-36.

Notes

¹ Stephen Webster, Julia Davidson, Antonia Bifulco, Petter Gottschalk, Vincenzo Caretti, Thierry Pham, Julie Grove-Hills, Caroline Turley, Charlotte Tompkins, Stefano Ciulla, Vanessa Milazzo, Adriano Schimmenti, Giuseppe Craparo, *European Online Grooming Project. Final Report*, Prepared for and co-funded by the European Commission Safer Internet Plus Programme, March 2012, p.25.

² Helen Whittle, Catherine Hamilton-Giachritsis, Anthony Beech, Guy Collings, *A Review of Online Grooming: Characteristics and Concerns*, Aggression and Violent Behavior, Volume 18, Issue 1/2013, Elsevier Ltd, London, pp.63-66; Stephen Webster, Julia Davidson, Antonia Bifulco, Petter Gottschalk, Vincenzo Caretti, Thierry Pham, Julie Grove-Hills, Caroline Turley, Charlotte Tompkins, Stefano Ciulla, Vanessa Milazzo, Adriano Schimmenti, Giuseppe Craparo, *op.cit.*, pp.42-79.

³ Christiane Féral-Schuhl, *Cyberdroit. Le droit à l'épreuve de l'Internet*, sixième édition, Dalloz, Paris, 2011, pp.984-985.

⁴ Ethel Quayle, Silvia Allegro, Linda Hutton, Michael Sheath, Lars Lööf, *Online behaviour related to child abuse. Creating a private space in which to offend. Interviews with online child sex offenders*, Council of the Baltic Sea States, European Commission Safer Internet Programme, Risk-taking Online Behaviour Empowerment through Research and Training (ROBERT) project, Stockholm, 2012, pp.11-12.